

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Référence
20260401

Objet de la délibération
Budget communal : Approbation du compte administratif 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	11

Date de la convocation
22/04/2026

Date d'affichage
06/05/2026

Vote
A la majorité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 6

L'an 2026 et le 27 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de CHATELIER Franck, 1^{er} Adjoint

Présents : Mmes : BREMOND Morgane, BRENON Valérie, CHOPIN Mélina, JOUBERT Malika, JOUBERT Marie-Thérèse, MICHON Magali, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, THOMAZEAU Stéphanie, MM : BONNIN Frédéric, CHATELIER Franck, CHOPIN Éric, DOUCHET Mickaël, HUBERT Yan, JOUBERT Corentin, RICHARD Emmanuel, SCHLOSSER Jean-Jacques

Absent : M. PRINCE Lucien

A été nommée secrétaire : M. CHATELIER Franck

Objet de la délibération : Budget communal : Approbation du compte administratif 2025

Madame le Maire s'étant retiré de la séance et ayant confié la présidence à Monsieur Franck CHATELIER, 1^{ère} Adjoint, pour la présentation et la mise au vote du compte administratif 2025.

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le comptable public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

ADOpte le compte administratif 2025 lequel peut se résumer ainsi :

TOTAL DES OPERATIONS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Total Recettes	1 046 954,85 €	404 655,51 €
Total Dépenses	795 994,80 €	261 505,92 €
Résultat 2025	250 960,05 €	143 149,59 €
Résultat clôture 2024		- 268 774,93 €
Résultat de clôture 2025	250 965,05 €	- 125 625,34 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/05/2026

Le secrétaire de séance
Éric CHOPIN



Le Maire
Maryse AUGUIN



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le : 05/05/2026

Et

Publication ou notification du :
06/05/2026

